sévère cependant que contre M. de Labruyère.

M. Grégoire aussi doit être puni, quoique moins coupable, mais il faut que la loi soit exécutée ; il ne faut pas qu'on puisse hautement se vanter d'y avoir désobéi.

Les plaidoiries

Me Millerand prend la parole pour défendre Mme Duc-Quercy. Il soutient que sa cliente proteste tout d'abord contre le bruit qui a été fait autour de l'évasion de Padlewsky, évasion qu'elle eût voulu laisser ignorée de tous. L'honorable avocat se demande si c'est bien Padlewsky qui a été l'hôte de Mme Duc-Quercy ; il se demande également si Mme Duc-Quercy a recelé ou fait recéler Padlewsky.

Selon Me Millerand, si quelqu'un a recélé Padlewsky, c'est M. Grégoire, et non Mme Duc Quercy; celle ci a pu être heureuse de voir M. Grégoire sauver un nihiliste, même accusé d'un meurtre, mais c'est tout.

Mme Duc-Quercy, dit l'orateur, est une socialiste comme on n'en voit pas toujours, une socialiste qui aime les petits, les déshérités, et qui met sa conduite en conformité avec ses théories.

Il estime que le Tribunal ne peut condamner sa cliente, mais si une condamnation était prononcée, il s'élèverait de toute la France un cri de respect pour la condamnée et un cri de surprise et de réprobation contre la sentence.

Me Danet, avocat de M. de Labruyère proteste contre l'affirmation non prouvée que Labruyère a bénéficié des 2,000 francs et conteste le rapport de la police qui a voulu se venger d'avoir été mise en défaut. Me Danet affirme que l'article 218 n'est pas applicable.

Après la réplique du ministère public, le jugement est remis à demain midi.

SÉNAT

Séance du mardi 23 décembre

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à midi.

La loi des finances

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local et aborde la discussion de la loi des finances.

Les articles 2 (dotations afférentes aux dépenses extraordinaire de la guerre) et 3 (perception des divers droits, etc.) ont adoptés.

L'amendement de M. Griffe, relatif au vinage à taxe réduite, est repoussé par 176 voix contre 68.

Le Sénat arrive à l'article 4 (droit sur les valeurs mobilières.)

M. de Sal. — Je demande au Sénat de repousser le droit de 4 0/0 et de revenir au droit de 3 0/0.

M. Lacombe. — Le droit de 4 0/0 frappe ceux qu'on ne voudrait pas précisément atteindre ; il entraînerait une dépréciation des valeurs mobilières proportionnelle au capital correspondant au droit supplémentaire.

Je ne puis accepter cette mesure si contraire à l'intérêt du public. (Très bien ! à droite.)

M. Léon Renault. — Il m'est très pénible d'avoir à demander à M. le ministre de reporter le budget à la Chambre, mais l'impôt de 4 0/0 qu'on nous propose est le pire des impôts.

M. Rouvier, ministre des finances, insiste pour le vote de l'article, qui est adopté par 187 voix contre 76.

Les affiches murales

Le Sénat arrive à l'article 5, relatif au droit à percevoir sur les affiches murales.

M. Rouvier. — Nous sommes arrivés, messieurs, au premier point, sur lequel la commission et le gouvernement sont en désaccord, et je lui demande de vouloir bien elle-même renoncer à maintenir les dispositions qu'elle vous propose d'adopter. Je reconnais d'ailleurs que le droit proposé par la chambre est trop élevé.

M. Boulenger soutient le droit gradué de 0 fr. 60 à 1 fr. 50 proposé par la commission.

L'article de la commission est adopté.

Les articles 6, 7, 8 et 9, réglementant l'application de cet article, sont adoptés.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

SUR LES CONGRÉGATIONS

DÉCLARATION DE M. ROUVIER

M. Rouvier. — Nous sommes arrivés, messieurs, à l'article 10 au sujet duquel M. Bardoux a repris l'amendement soutenu à la Chambre par M. Clausel de Coussergues et relatif au droit d'accroissement sur les congrégations. (Mouvement d'attention.)

Je suis certain que M. Bardoux et ceux de ses collègues qui ont repris l'amendement, n'ont été mus que par un désir d'égalité et de justice. (Approbation à droite et au centre.)

Lorsque la question s'est posée devant la Chambre, je n'avais pas, entre les mains, les moyens de fixer mes appréciations.

Depuis, j'ai fait une enquête par mon administration et il en est résulté, qu'en effet, la situation de deux congrégations est, sinon telle que l'a dit M. Clausel de Coussergues, du moins différente de celle des autres contribuables.

C'est ainsi que l'une d'elles paie le triple, l'autre le double des droits dus par les autres contribuables.

Dans ces conditions, le gouvernement m'a chargé de faire la déclaration suivante :

Il n'y a pas à songer à modifier les lois organiques de l'enregistrement. Nous reconnaissons qu'il y a eu des perceptions exagérées du fait de la loi de 1884.

Le gouvernement est, dans ces conditions, résolu à apporter la plus grande correction à l'égard des congrégations intéressées. (Approbation au centre et à droite.)

J'ai chargé mon administration d'étudier la question et d'examiner si elle peut être tranchée par voix administrative.

Je serai prochainement fixé à cet égard, mais si mon administration est insuffisamment armée, le gouvernement prend l'engagement de présenter une disposition législative pour rétablir l'égalité entre les congrégations et les contribuables et cela dès la rentrée.

Dans ces conditions, j'espère que les auteurs de l'amendement consentiront à le retirer. (Applaudissements au centre.)

Réponse de M. Bardoux

M. Bardoux. — Je remercie M. le ministre de ses déclarations que je tiens à préciser.

Notre amendement avait un double but : soustraire les congrégations aux excessives conséquences des lois de Frimaire an VII et Ventôse an IX, et, en outre, cet amendement devait faire cesser l'inégalité résultant de la loi de 1884, la faisant ressembler à une véritable loi de confiscation. (Bruit à gauche.)

Voix à droite : Oui ! oui !

M. Bardoux. — Les conséquences de la loi de 1884 sont très graves, beaucoup plus que ne l'a dit M. Clausel de Coussergues, lui-même, mais ce que je retiens, c'est que M. le ministre en reconnaît au moins, en partie, la gravité.

Il reste donc bien entendu que le gouvernement ne mettra la question à l'étude que s'il peut la résoudre par voie administrative, sinon il la résoudra par voie législative.

Sous le bénéfice de ces observations, et dans l'espoir que le gouvernement tiendra ses engagements dès la rentrée, je retire mon amendement. (Approbation au centre.)

Discours de M. Boulanger

M. Boulanger, rapporteur général, est très pâle et très ému ; il saute à la tribune.

Il a, dit-il, préparé la loi de 1884, étant directeur de l'enregistrement. Il ajoute : Messieurs, je tiens à protester contre l'expression de loi de confiscation employée par M. Bardoux.

Cette loi est une loi de justice. (Bruit au centre. — Vives protestations à droite.)

Messieurs, je connais mieux que personne, y ayant collaboré, la genèse de cette loi.

Si vous voulez entrer dans le fond des débats, messieurs de la droite, je suis à votre disposition.

Vous avez exagéré, à dessein, les effets de cette loi que nous avons faite sous de graves préoccupations politiques. (Ah ! ah ! à droite) et je ne puis que répéter que cette loi est une loi de justice et d'égalité ! (Nouvelles protestations à droite. Longue agitation.)

M. Léon Renault

M. Léon Renault. — Messieurs, je reprends l'amendement de M. Bardoux mais sous réserves de le retirer.

Nous avons voulu obtenir cette déclaration qu'on écarterait tout ce qui donnerait à la loi de 1884, le caractère d'une loi d'exaction. (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

Peu nous importe par quel moyen le résultat promis sera obtenu, pourvu que les engagements pris soient exécutés.

Je remercie le gouvernement de faire un acte de justice et de liberté.

M. Lucien Brun

M. Lucien Brun. — Il y a eu, en dehors de la question de procédure, qui vient d'être réservée, une question de fond, celle de savoir si le droit d'accroissement doit frapper le patrimoine social. Quand le moment sera venu, nous examinerons cette question. (Très bien, très bien, à droite.)

M. Boulanger. — J'accepte votre rendez-vous. (Agitation.)

M. de Freycinet

M. de Freycinet (mouvement d'attention). — Le gouvernement maintient la loi de 1884. Si on avait proposé un amendement modifiant cette loi, le gouvernement l'aurait combattu. Ce qu'il promet de faire, c'est d'examiner si la loi de 1884 conduirait à des résultats hors de la pensée du législateur de 1884.

Dans ce cas, le gouvernement proposerait des modifications, soit par voie administrative, soit par voie législative. (Mouvements divers.)

L'article 10 est adopté ainsi que l'article 11.

L'article 12 — dispositions relatives aux fraudes d'octroi, texte différent de celui de la Chambre — est adopté ainsi que les articles 13 à 31.

La suite de la discussion est renvoyée à ce soir 9 heures.

La séance est levée à 7 h. 20.

Paris, 23 décembre. — Le Sénat s'est réuni de nouveau, ce soir à neuf heures.

Le Sénat reprend la suite de la discussion de la loi des finances. Les articles 32 à 43 sont adoptés.

Article 44. — **M. Buffet.** — J'ai le regret de constater que le Sénat n'est pas en nombre.

M. le Président. — On est toujours en nombre pour délibérer (bruit.)

M. Buffet. — Je regretterai alors que les deux plus graves questions du budget soient discutées dans de pareilles conditions. Voilà plus de huit heures que le Sénat siège; il est fatigué, je le suis aussi; je voulais discuter sérieusement les conventions et je me vois obligé de réduire mon argumentation à ses strictes limites.

Messieurs, notre situation financière s'aggrave de jour en jour; on pourrait l'améliorer grâce à des modifications apportées aux lois scolaires et militaires. Ah! je vois bien ce que vous me répondrez : c'est que ces lois sont plus constitutionnelles que la Constitution elle-même, qu'elles sont le fondement du régime actuel; et, dès lors, je ne puis rien espérer de ce fait.

Je me retourne encore alors du côté des conventions, et je vous montre qu'il en résultera indéfiniment une aggravation croissante, terrifiante de charges pour le pays. (Très bien ! très bien à droite.) Et la garantie d'intérêts, elle doublera dans quelques années.

Mais, messieurs, c'est le ministre des finances lui-même qui le dit, le budget des conventions comporte des conséquences telles, qu'elles suffiraient à absorber toutes les ressources latentes si on persistait dans le déplorable système où nous sommes engagés. (Très bien ! très bien ! à droite).

Si encore on s'était arrêté au programme primitif! Mais non, on construit aujourd'hui un grand nombre de lignes vicinales et la garantie d'intérêts montera à la fin du siècle à vingt millions!

Avec un pareil système, vous absorbez toutes les ressources de la fortune publique, et vous compromettez la défense même du pays. (Applaudissements à droite.)

Ce qu'il faudrait, messieurs, c'est que ces lignes fussent exécutées par l'initiative privée. On ne devrait, d'autre part, construire de chemins de fer que ceux qui sont productifs.

Je sais d'ailleurs, qu'il y a des engagements pris; je ne demande donc pas la suppression, mais seulement la réduction du crédit. (Applaudissements à droite).

M. Yves Guyot combat l'argumentation de M. Buffet et conteste l'exactitude de ses prévisions.

Les articles 44 à 61 sont adoptés.

Article 62 (remboursement anticipé des obligations du Trésor.)

M. Buffet. — Par cet article, l'Etat commet une violation très-grande de contrat, tel est l'avis du conseil d'Etat. Vous êtes, M. le ministre, le gardien du crédit public, vous ne devez à aucun prix laisser cette violation se commettre ; il faut que tout le monde engage ici sa responsabilité.

Je demande donc la suppression de cet article avec la sanction du scrutin public, il faut que dans l'avenir on sache les noms des hommes qui auront porté cette atteinte au crédit public et ceux qui se seront refusés à la permettre. (Longs applaudissements à droite.)

M. Rouvier. — Cette disposition émane d'un membre de la Chambre.

M. Buffet. — Vous aviez le devoir d'en empêcher l'adoption (Applaudissements à droite, agitation).

Par 213 voix contre 52, l'article n'est pas supprimé.

Les derniers articles de la loi des finances sont adoptés, moins l'article 1er qui est réservé. Les divers articles de la loi sur l'emprunt sont adoptés sans discussion.

L'ensemble est adopté par 201 voix contre 62.

L'article 1er de la loi des finances est adopté.

L'ensemble du budget est adopté par 220 voix contre 10.

Séance demain, à trois heures. La séance est levée à onze heures quarante.

NOUVELLES DU JOUR

Le père Monsabré cardinal

Paris, 23 décembre. — On télégraphie de Rome que le père Monsabré serait nommé cardinal dans le prochain consistoire.

Chez le cardinal Lavigerie

Alger, 23 décembre. — La *Revue algérienne et tunisienne* publie le texte d'une interview du Cardinal. En voici un extrait :

« Eh ! bien, oui, je suis républicain comme j'ai été légitimiste, car j'ai été légitimiste, et militant encore. J'ai donné des conseils pour attaquer la République. On a publié ma lettre au comte de Chambord ; c'était le plus loyal des hommes; lui vivant, il n'eût jamais autorisé cette infamie, car publier une lettre intime est une infamie.

» Eh ! bien, cette lettre même est la preuve de la *sincérité de mon adhésion* ; car, enfin, si je viens à la République c'est bien parce que je la crois le seul gouvernement possible. Je suis français avant tout; et où courons-nous avec cette espérance d'une restauration impossible ?... »

Mort du général Lecointe

Paris, 23 décembre. — Le général Lecointe, sénateur de l'Eure, ancien gouverneur militaire de Paris, grand officier de la Légion d'honneur, est mort aujourd'hui à Paris, à l'âge de 72 ans.

Il avait été maintenu en activité de service comme ayant commandé en chef devant l'ennemi l'armée du Nord en 1870-1871. L'inhumation se fera dans le département du Calvados.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 23 décembre. — Au Conseil municipal, MM. Duval et Lerolle ont déposé une proposition tendant au rétablissement des sœurs dans deux hôpitaux de la rive droite et dans deux hôpitaux de la rive gauche. Cette proposition a été renvoyée à la Commission.

Le canal de Panama

New-York, 23 décembre. — Une dépêche de Panama dit que le congrès de Colombie a ratifié le contrat relatif au canal de Panama conclu avec M. Bonaparte Wyse et prorogeant pour dix ans la concession du canal.

L'affaire Fouroux

Toulon, 23 décembre. — Mme Audibert vient de choisir définitivement pour la défendre devant la Cour d'assises Me Danet.

L'affaire Fouroux occupera les trois audiences des 8, 9 et 10 janvier.

Une élection en Irlande

Kilkenny (Irlande), 23 décembre. — Election parlementaire : M. Hennesey, candidat anti-parnelliste, est élu par 2,503 voix. Son concurrent parnelliste, M. Scully, en a obtenu 1,356.

Un déserteur français qui avait emporté son fusil Lebel

San Remo, 23 décembre. — Un soldat français du 7e bataillon de chasseurs, en garnison à Roquebrune, a déserté avec son fusil Lebel et ses cartouches qu'il a remis aux autorités italiennes de Vintimille. Le vice-consul français ayant appris le fait, s'est empressé de se rendre au bureau de police et a réussi à se faire remettre le fusil et les munitions qui ont été aussitôt remportés en France.

La publicité des assises

Paris, 23 décembre. — M. Mège, député, a écrit à M. le garde des sceaux qu'il avait l'intention de lui poser, dès la rentrée de la prochaine session, une question sur la manière dont le président des assises distribue les cartes d'entrée pour les procès à sensation.

Eyraud

Paris, 23 décembre. — Le bruit court qu'un certain nombre de membres du jury qui a condamné Eyraud auraient signé un recours en grâce en sa faveur. Nous ne donnons cette nouvelle que sous réserves.

M. Grégoire à Palerme

Rome, 23 décembre. — M. Grégoire s'est bien constitué prisonnier au consulat français de Palerme.

Mais le consul lui a déclaré qu'il ne pouvait le retenir, avant d'en avoir référé au ministre des affaires étrangères.

Il lui a demandé cependant sa parole d'honneur de ne pas quitter Palerme.

Nouvelles du Portugal

Lisbonne, 23 décembre. — Le bruit court qu'une entente serait survenue entre le gouvernement portugais et les détenteurs français d'obligations de l'emprunt Dom-Miguel.

Le Portugal leur accorderait deux millions de francs.

Londres, 23 décembre. — Le *Morning-Post* annonce que le gouvernement portugais compte pouvoir présenter avant la fin du mois des propositions définitives sur le règlement de la question africaine.

Au Conseil des ministres

Paris, 23 décembre. — Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Carnot, ce matin, à l'Elysée.

Le Conseil a été très court, les ministres devant se rendre au Sénat.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS DE GÉNÉRAUX

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à la signature du président de la République les nominations suivantes dans l'armée :

Sont promus généraux de division : les généraux de brigade Pruthomme, commandant par intérim la cavalerie en Algérie.

Sont promus généraux de brigade : MM. les colonels Lacoste de l'Isle, commandant le 13e régiment de dragons à Joigny, Bonnet, Joly et Chèdeville, colonels d'infanterie ; Gripois, colonel du génie et Vionnais, colonel d'artillerie.

PROMOTION DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

M. Prioul, contrôleur général de 2e classe est nommé contrôleur de 1re classe.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières a soumis à la signature de M. Carnot un décret nommant président de chambre à Nîmes, M. Chamontin.

Les autres nominations intéressent les parquets de la région du Midi

Panique dans un théâtre à Vienne

Vienne, 23 décembre. — Hier, au cours de la représentation du théâtre populaire allemand, une lampe électrique s'étant brisée, il se répandit dans la salle une odeur de brûlé et le public commença à gagner rapidement les issues. Cependant, les explications rassurantes données par le directeur, calmèrent l'émotion générale, et la représentation put continuer.

L'archiduchesse veuve Stéphanie était restée tranquillement dans sa loge.

Jeanne d'Arc et la reine Victoria

On mande de Londres au *XIXe Siècle* :

« Le cardinal Manning ayant fait demander à la reine de la part du Pape, comment elle accueillerait la canonisation de la Pucelle, elle aurait répondu qu'elle en serait fort satisfaite. »

Un fonctionnaire scrupuleux

La *Liberté* conte l'histoire suivante :

« Dans des ballots d'images destinés aux écoles à l'occasion de la nouvelle année, se trouvaient un certain nombre de reproductions du tableau de Millet, l'*Angelus*.

» Un gros bonnet du ministère a fait éventrer les ballots et retirer les *Angelus*, sous prétexte que c'est un tableau *religieux*, et que ce mot latin rappelle une *superstition* catholique !... »

Soulèvement des indiens aux Etats-Unis

Winnipeg, 23 décembre. — Un soulèvement des indiens du Canada semble imminent.

Gabriel-Louis Dumont, l'un des chefs de la révolte de 1885, serait le principal agent du mouvement actuel. Dumont est en relations avec les Indiens des Etats-Unis qui sont en ce moment sur le sentier de guerre.

D'autre part, deux émissaires des Sioux ont traversé les Etats-Unis la semaine dernière et ont incité les Indiens du Canada à la révolte, leur promettant l'aide des Peaux-Rouges des Etats-Unis.

LA PROPOSITION MOREAU

Tout le monde se souvient de la fameuse proposition Moreau, sur les titres de noblesse ; cette proposition qui devait faire ou plutôt qui fera la gloire du député de Roubaix et lui permettra de passer à la postérité.

Tous se rappellent aussi les joyeux éclats de rire provoqués par ce projet du député radical socialiste; tous l'ont vu encore, le pauvre député, abandonné même par les siens, à peine soutenu par quelques amis disséminés aux quatre coins de France.

Eh bien ! vraiment oui, M. Moreau est un homme à plaindre.

« Sa proposition » qui devait à tout jamais le rendre illustre avait été renvoyée à la 9e commission d'initiative parlementaire. Celle-ci avait chargé M. Gotteron, un parfait inconnu, de rédiger un rapport et de le déposer sur le bureau de la Chambre.

C'est ce qu'a fait M. Gotteron dans la séance de mardi, mais hélas ! trois fois hélas ! ce rapport conclut au rejet de la proposition Moreau.

Le député de Roubaix proposait d'abolir les titres de noblesse et de les rétablir ensuite en faveur des personnes disposées à payer une taxe annuelle, proportionnée à l'importance du titre par elles choisi.

Cela n'était pas démocratique, bien que préconisé par un radical socialiste. Aussi, le rapport de la 9e commission fait observer que le nom patronymique est une propriété d'un ordre spécial, et que la *proposition de M. Moreau, si elle était adoptée*, créerait « une aristocratie de l'argent, dont l'arrogance serait d'autant plus grande que les titres, acquis à chers deniers, constitueraient, aux yeux de tous, l'enseigne de la fortune (*sic*) ».

Cependant M. Gotteron est l'adversaire acharné et de l'aristocratie qui résulte de la naissance et de celle qui résulterait de la fortune. Il ne désire qu'une chose : la suppression absolue de tous les titres de noblesse.

Ah ! la célèbre proposition de M. Moreau s'en va donc à vau-l'eau.

Mais après tout, il doit rester dans le cœur du député du Nord un petit coin où s'est niché le bonheur. Il ne sera plus seul à la Chambre pour combattre cette affreuse aristocratie. Il aura M. Gotteron pour lui faire face et le soutenir.

C'est égal, nous engageons M. Moreau à profiter de cette amitié. Qu'il change un tantinet sa proposition, qu'il s'associe à M. Gotteron, et lorsque la Chambre aura devant elle ces deux hommes, alors... peut-être... qui sait !

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 24 déc. — Hauteur barométrique, 768. Température : A 7 heures du matin.. 6 degrés audessous de zéro. A 1 » du soir.. 3 degrés audessous de zéro. A 6 » » 4 degrés audessous de zéro.

Paris, 23 décembre. — Les dépressions se rapprochent des îles britanniques. Un minimum assez important existe aujourd'hui au nord de l'Ecosse en même temps qu'un mouvement secondaire apparaît à l'entrée de la Manche où la baisse surpasse 10 mmm. Les pressions fortes persistent sur la Russie (Moscou, 781 mmm), tandis que le baromètre reste bas sur la Méditerranée.

Les vents inclinent vers le Sud sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne, ils persistent de l'est sur l'Océan et sont forts du nord-ouest dans le golfe du Lion.

On signale quelques pluies seulement sur les Iles britanniques et en Algérie.

La température continue à baisser sur la France centrale, un réchauffement sensible se produit en Espagne.

Le thermomètre marquait ce matin — 25° à Moscou, — 5° à Berlin, — 4° à Paris, — 2° à Copenhague, plus 5° à Brest. Perpignan et 12° à Alger.

Dans les stations élevées, le thermomètre marquait 12° au pic du Midi et 6° au puy de Dôme.

En France, le temps va rester généralement froid: quelques neiges sont probables vers l'Ouest.

A NOS LECTEURS

A l'occasion de la fête de Noël, nous nous sommes entendus avec l'administration du *Nord Illustré* pour offrir à nos lecteurs un numéro de Noël qui constitue une véritable prime.

Le Nord Illustré

NUMÉRO DE NOEL

que nous tenons à leur disposition contient plus de vingt gravures, dessins originaux, vignettes, etc.

Le texte en a été fourni par MM. Henri Langlais, Pierre Duchesne, J. Danieau, O. de la Deûle, Jules Duthil, Paul Amory, etc., etc.

Les dessins originaux sont dus à MM. Daniel Dave, D. Ghesquier, Dufour et Coll Toc.

Ce numéro, qui publie entre autres choses le portrait des rédacteurs en chef des journaux quotidiens de l'arrondissement de Lille et un autographe de chacun d'eux, est mis en vente au prix de vingt-cinq centimes.

Nous l'adresserons franco à tous ceux de nos lecteurs qui nous feront parvenir trente centimes en timbres-poste.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

LES FUNÉRAILLES DE M. BOUTEMY

A LANNOY

Mercredi matin, à onze heures, ont eu lieu, en l'église de Lannoy, les funérailles de M. Amand Joseph Boutemy, filateur de lin, ancien conseiller municipal de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur. Une énorme affluence se pressait à la maison mortuaire et aux alentours.

Toute la population de Lannoy et de Lys était présente, tenant ainsi à rendre un suprême hommage à l'éminent industriel, au généreux philanthrope enlevé à l'affection de tous.

Six mille personnes, au bas mot, étaient là, parmi lesquelles 2,000 employés, ouvriers et ouvrières des établissements que M. Boutemy avait fondés à Lannoy, Linselles et Wervicq.

Détail touchant : tout ce monde, que l'activité industrielle de M. Boutemy faisait vivre, avait voulu donner un dernier témoignage d'affection au patron regretté en offrant, au moyen d'une souscription individuelle, une couronne gigantesque dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous remarquons, à la maison mortuaire, une foule de notabilités industrielles des environs, de Lille, Roubaix, Tourcoing, Tournai, etc. ; M. le comte de Montalembert, député du Nord et conseiller général; les maires des communes voisines; M. Mahieu, d'Armentières, chavalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général; M. le capitaine Le Villain, du 19e chasseurs à cheval; M. Dehau, maire de Bouvines, conseiller général; M. Charles D'Halluin, maire de Linselles, conseiller d'arrondissement ; M. Malliez, ancien maire de Lannoy, président de la société de secours mutuels de cette commune ; M. l'abbé Cattelin, curé du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, etc., etc.

La maison d'habitation, rue de Roubaix, était décorée de tentures de deuil. Dans la cour étaient déposées treize couronnes, plus belles les unes que les autres, et couvertes d'inscriptions qui en disent long sur les sentiments des employés et ouvriers de M. Boutemy à l'égard de leur patron.

La grande couronne dont nous avons parlé, et qui a été fournie par la maison Capart, de Roubaix, provoquait l'admiration générale. Elle ne mesure pas moins de 6 mètres de circonférence ; comme inscription : *Hommage des ouvriers et ouvrières à leur patron regretté.*

Citons-en une autre, de dimensions plus petites, mais très belle également, et offerte par les directeurs; celle des employés, celle des ouvriers de Linselles, celle de Wervicq, celle qui portait pour inscription : *Les entrepreneurs reconnaissants.* Neuve en passons, et des plus remarquables.

Les dépouilles de M. Boutemy reposaient dans une chambre ardente, splendidement décorée par les soins de la maison Cornille-Peuvel de Roubaix.

Près du cercueil, on admirait une ravissante couronne en fleurs naturelles, hommage des jardiniers et domestiques de la maison.

La levée du corps a été faite à onze heures, par M. Destombes, doyen de Lannoy, entouré de son clergé.

Le cortège funèbre s'est rendu à l'église par la rue de Roubaix, l'ancienne rue des Bouchers, la rue Royale et la rue de Lille. Le deuil était conduit par MM. Jules Boutemy-Barrois, Louis Boutemy-Cabillaux, Léon Boutemy-Mazure, M. Victor Poutrain-Boutemy, et les petits-fils du défunt : Ces messieurs étaient accompagnés de M. l'abbé Salembier, de Lille, de M. l'abbé Lejeune, de Wattrelos et de MM. les curés d'Hem, de Lys et de Touffiers.

Les coins du poele étaient tenus par MM. Auguste Delannoy et Albert Parent, industriels à Lannoy ; Albert Crespel, de Lille, et Faucon, percepteur à Lannoy, chevaliers de la Légion d'honneur ; le comte de Montalembert, député du Nord et le notaire Valenducq.

Le cortège s'est déroulé dans l'ordre suivant : la croix, la musique municipale de Lannoy, la société chorale de Lys, l'Union musicale de Lannoy, une délégation des anciens militaires, trois sociétés de secours mutuels, la Fanfare de Lys, l'Harmonie municipale les *Amis Réunis* de Lys-lez-Lannoy, le clergé, la longue série des couronnes, portées par des jeunes filles en longs voiles blancs et par des ouvriers, la grande couronne portée par quatre hommes, la croix de la Légion d'honneur sur un coussin de velours noir frangé d'argent — cette croix était portée par un contre-maître, employé dans la maison depuis 45 ans — le cercueil porté par six employés, la famille, M. le maire de Lannoy et le Conseil municipal au complet, les entrepreneurs de Lannoy, tous ceux qui, de Lannoy ou de l'étranger, avaient tenu à rendre un suprême hommage à M. Boutemy, enfin la longue et interminable file des directeurs, employés, ouvriers et ouvrières.

Jamais Lannoy n'avait vu cérémonie funèbre aussi touchante et aussi grandiose, ni pareille affluence.

L'église de Lannoy, faut-il le dire, était trop petite pour contenir la foule. Elle était sobrement décorée d'une ornementation de deuil, sur laquelle tranchait vigoureusement la lumière d'innombrables bougies formant dôme.

La messe, au cours de laquelle les *Amis-Réunis* de Lys-lez-Lannoy se sont fait entendre, a été chantée par M. le doyen de Lannoy : l'offrande, comme bien on en pense, a été interminable.

Après la messe, le cortège s'est reformé et a pris le chemin du cimetière, situé sur le territoire d'Hem, tandis que les musiques exécutaient des marches funèbres. Le cercueil a été déposé dans le caveau de la famille.

Deux discours ont été prononcés, le premier par M. Daufy, au nom du personnel de M. Boutemy, le second par M. le notaire Valenducq.

Nous n'avons pu voir, sans être profondément ému, pleurer les ouvriers de M. Boutemy, pendant que des voix éloquentes retraçaient la carrière si bien remplie de celui qui n'est plus. Voici le texte de ces discours :

Discours de M. Valenducq

« Messieurs,

On vient de vous exprimer, au nom des employés et des ouvriers de M. Boutemy, leurs adieux touchants à un patron regretté.

» Permettez-moi, maintenant, de retracer en quelques mots la vie de notre concitoyen. Né à Willems en 1815, M. Amand Boutemy vint de bonne heure se fixer à Lannoy, pour y créer une filature de lin; ce genre d'industrie était alors à son début dans nos régions et y subissait des fortunes diverses.

» Grâce à son travail et à ses efforts, grâce aussi au concours de ses fils auxquels il sut inspirer son amour du travail, son établissement prit un grand essor et fut l'origine de la maison que l'on connaît, la plus importante de la France en son genre ; dix-huit cents ouvriers sont aujourd'hui occupés dans la filature de Lannoy et dans celle de Linselles qui en est une dépendance.

» Lannoy n'avait à cette époque qu'une fabrication de couvertures, et l'industrie nouvelle du lin y apporta le bien-être et la prospérité.

» M. Boutemy n'ignorait pas que, pour être au premier rang, en industrie, il faut toujours marcher avec le progrès; aussi, rien ne l'arrêtait quand il s'agissait d'améliorations et d'innovations utiles. Une récompense bien méritée lui fut accordée après l'exposition d'Amsterdam et 1883, où sa maison avait brillamment figuré : il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

» La bonté et l'esprit d'autorité étaient les traits distinctifs de son caractère, et ses enfants, comme ses ouvriers, avaient pour lui un respect profond ; ses désirs furent toujours des ordres pour eux. C'est avec ces qualités et ces principes que l'on fait les situations grandes et durables.

» Il avait compris qu'un chef d'industrie doit unir à la probité le dévouement au sort des travailleurs, et un des premiers il a contribué à la fondation d'un hospice afin d'y recevoir les blessés et les invalides du travail. Les pauvres n'oublieront jamais leur bienfaiteur dont la charité fut grande et discrète.

» Malgré ses occupations nombreuses, il considéra comme un devoir d'accepter les fonctions de membre du bureau de bienfaisance, de l'hospice et du conseil municipal; partout il donna des conseils utiles.

» M. Boutemy a eu une existence honorée, faite de travail et de bonté. Il laisse en mourant un souvenir inoubliable parmi nous, et notre région lui doit une profonde reconnaissance.

» Depuis l'époque déjà lointaine où Madame Boutemy fut déposée dans cette tombe, on peut dire qu'il ne manqua pas un seul jour de venir ici lui donner un souvenir pieux ; il vient enfin de l'y retrouver pour toujours. La pensée de cette réunion et ses sentiments religieux, lui ont donné la résignation nécessaire pour attendre, avec calme, le moment suprême.

» Nous avons la certitude qu'il a déjà reçu la récompense que Dieu réserve à l'homme qui a bien rempli sa tâche ici bas.

» Adieu M. Boutemy ! adieu ! »

Discours de M. Daufy

« Messieurs,

» C'est le cœur brisé de douleur que je viens, au nom des directeurs, employés et ouvriers que la maison Boutemy occupe à Lannoy, Linselles et Wervicq, dire un dernier adieu à notre chef regretté, à celui qui fut pour nous, non pas un patron, mais un père.

» En effet, sa sollicitude pour tous ceux qui l'ont servi, ne s'est jamais démentie.

» D'un caractère affable, d'un esprit de justice ferme et d'une générosité sans bornes, M. Boutemy avait su s'attirer, de tout temps, le respect et la vénération de tout son personnel.

» Grands et petits pouvaient l'approcher ; tous étaient reçus et écoutés avec une égale bienveillance.

» Mais, où ses sentiments généreux se manifestaient mieux encore, c'était lorsqu'une crise industrielle éclatait, sa seule préoccupation était alors, d'assurer le pain de ses ouvriers.

» Que de fois ne l'ai-je pas entendu dire : plutôt que d'arrêter une broche, j'épuiserais ma bourse jusqu'au dernier sou !

» Dans ce langage, il n'y avait qu'une pensée chez lui; ne pas laisser ses ouvriers sans travail.

» Je ne crois pas inutile de rappeler dans quelles conditions M. Boutemy, de petit commerçant qu'il était au début de sa carrière, était arrivé à la situation élevée qu'il occupait dans le monde industriel.

» Travailleur infatigable, d'un jugement rare et d'une probité exemplaire, il a, favorisé par ses succès de début, marché de l'avant et agrandi progressivement son affaire avec une audace qui provoquait chez ceux qui le suivaient dans sa prospérité, des réflexions de nature à affaiblir l'énergie dont il ne s'est, d'ailleurs, jamais dépourvu.

» M. Boutemy avait aussi une ambition patriotique: prouver à la concurrence étrangère, qui comptait bien envahir notre marché, qu'il existait dans notre chère France, des ressources intellectuelles qui sauraient conjurer le danger dont l'industrie linière était menacée.

» Ses efforts ont été pleinement récompensés, puisqu'à l'heure actuelle, les établissements qu'il laisse, tiennent, grâce à la collaboration intelligente de ses fils, une des premières places dans l'industrie linière du continent.

» Le gouvernement ne pouvait rester indifférent vis à vis de cet industriel qui faisait à la fois sa gloire et son orgueil.

» Aussi, en 1888, le fit-il Chevalier de la Légion d'honneur.

» Cette marque de haute distinction fut saluée par l'approbation unanime de ceux qui connaissaient M. Boutemy.

» Qui d'entre vous, ne se rappelle les innombrables témoignages de sympathie que le nouveau Légionnaire reçut, sitôt la bonne nouvelle connue ?

» Et cette fête qui eut lieu à Lannoy, à cette occasion, et que l'on a appelée, à juste titre, « une fête du travail », n'est-elle pas encore présente à l'esprit de tous ceux qui en ont été témoins ?

» Quelle manifestation imposante ! et avec quelle fierté et qu'elle joie tous les ouvriers de ses trois établissements sont venus féliciter leur patron.

» Hélas ! cet homme de bien, dans la force du terme, ne devait pas jouir longtemps de la récompense qu'il avait si noblement gagnée, alors que tout pouvait nous faire espérer qu'il serait conservé encore de longues années à notre respectueuse admiration.

» Il nous a été ravi, mais son image restera impérissable dans nos cœurs.

» Cette vie, si bien remplie, sera, à coup sûr, un exemple aussi bien pour les patrons que pour les ouvriers.

» Dans le malheur qui nous frappa, il nous reste, fort heureusement, l'héritage d'honneur, de justice, de travail opiniâtre et les qualités de cœur que M. Boutemy a légues à ses enfants.

» Ils sauront, eux aussi, marcher dans la voie tracée par le bienfaiteur que nous pleurons.

» Que le concours empressé de tous les amis réunis autour de cette tombe, dans une pensée de regrets et de deuil, soit un adoucissement à leur légitime douleur, et qu'il nous soit permis de déclarer ici, comme un suprême hommage rendu à la mémoire de celui qui n'est plus, qu'ils peuvent compter sur le dévouement et le respect que nous professions pour leur digne père.

» Adieu, cher et regretté patron, adieu ! »

La cérémonie funèbre s'est terminée à une heure trois quarts.

Les messes de la fête de Noël. — Les maîtrises et les chorales des diverses paroisses de la ville ont préparé des chants pour rehausser l'éclat de la messe du matin et de la grand'messe.

A Saint-Martin, c'est la messe de Th. de La Hache, dite de Sainte-Thérèse qui doit être exécutée avec le concours de l'orchestre.

A Notre-Dame, la chorale interprètera, à la messe de 4 h. 1/2, la messe dite de Sainte-Cécile, de Dillies, avec le *Credo* de Dumont. A l'offertoire, elle chantera le *Noël* de Roche avec chœurs et solos.

A la grand'messe de 9 h. 1/2, elle exécutera également la messe de Th. de La Hache et comme sortie, elle reprendra le *Noël* de Roche.

Dans toutes les autres églises, cette poétique fête de Noël, sera aussi célébrée avec des chants solennels qui conviennent si bien au caractère de cette grande journée.

Un nouveau courtier-juré. — M. Mahieu-Gille, fils de M. M